

40. Ouvrir un chemin entre les rangs VI et VII, 2 milles;

50. Faire quelques réparations à l'ancien chemin, dit des Français.

Ces travaux ont été conduits par le Révérend M. P. Meunier, curé de S. Zacharie. La somme de l'ouvrage fait montre avec quelle sage économie et fidélité les deniers du gouvernement ont été administrés.

Le gouvernement a aussi alloué une somme de \$292.60 pour la continuation du chemin Taché dans le canton Pohénégamook et la prolongation d'un chemin jusqu'à l'extrémité sud du beau lac qui a donné son nom à ce canton; puis une somme de \$238.67 pour une route de colonisation dans S. Sébastien d'Aylmer que la société a fait compléter comme il sera dit plus bas.

Il reste encore à recevoir \$170.45.

Sur ses propres deniers, la société a donné \$63 pour compléter une route de colonisation dans S. Sébastien et \$200 pour le même but dans la paroisse des SS. Anges.

Il arrivait souvent que les colons, après avoir reçu de l'argent des terres, l'indication du rang et du numéro de leur lot, ne pouvaient s'y rendre, ni le reconnaître d'une manière certaine; plusieurs se sont écartés, ont erré à l'aventure et sont revenus découragés et dégoûtés. Pour obvier à ce grave inconvénient, la société a dépensé une somme de \$121, pour payer dans Metgermette et dans Montauban des guides qui se sont acquittés de leur devoir à la grande satisfaction de tous les intéressés.

A Metgermette-Nord, la Propagation de la Foi a fait défricher vingt arpents sur le lot (31 du Ve rang) de l'église S. Zacharie afin de pouvoir y construire bientôt, sans avoir à craindre l'incendie, une chapelle et une résidence pour le missionnaire. Ces travaux n'ont coûté que \$240. La société de colonisation a reçu pour cette mission des ornements, des vases sacrés, etc... estimés à \$482.50, de sorte que la chapelle se trouve bien pourvue du nécessaire. Le 2 octobre dernier, j'ai vu de mes yeux quatre arpents défrichés sur les lots voisins de celui de l'église; de sorte qu'au cœur même de cette paroisse naissante il y avait déjà cent arpents de préparés à produire une récolte en 1882. D'après le rapport de l'agent des terres, le nombre des lots pris dans ce canton avant le premier courant, se monte à 269, sans compter les onze lots pris et défrichés jadis par l'ancienne société française et qui ont été vendus par le shérif le 31 décembre dernier. Sur un grand nombre de ces lots il y a déjà des travaux de faits, mais il m'est impossible pour le moment d'entrer dans des détails plus précis, que j'espère pouvoir donner plus tard.

Une aide \$65, a été accordée aux colons de S. Martin; la société se propose d'ajouter \$100 et de voter aussi \$100 pour construction d'édifices nécessaires, à S. Marcel.

Le printemps dernier, la société a donné \$55 pour aider de pauvres colons du canton d'Armagh à acheter du grain de semence.

Les courageux missionnaires qui se sont dévoués à cette œuvre, soit pour porter les secours religieux aux colons, soit pour faire connaître l'œuvre dans un certain nombre de paroisses et attirer des colons, soit pour surveiller les travaux de défrichement ou

de routes, ne pouvaient guère compter pour leur subsistance sur la dime ou le casuel, ou sur la Propagation de la Foi déjà surchargée d'œuvres indispensables. La société de colonisation a dû y pourvoir presque complètement. C'est ainsi qu'elle a alloué \$300, aux missionnaires de N. D. des Anges de Montauban pour l'année 1880-81, et autant pour 1881-82. Celui de S. Zacharie de Metgermette, nommé en juin dernier, n'a encore reçu que \$200, et il faut remarquer que jusqu'à ce jour le casuel et la dime n'ont rien produit. Le missionnaire de St. Eleuthère de Pohénégamook a reçu \$20.

Si à toutes ces dépenses on ajoute \$100 pour frais d'impression, correspondance, registres, etc... on voit que la société a dépensé \$28,19 26 sur ces fonds, et reçu indirectement du gouvernement provincial \$1320.-27. Il reste donc en caisse au 1er janvier courant \$1679 90 et la société peut encore réclamer du gouvernement une somme de \$170 45 pour travaux qu'elle a droit de recommander. Selon les apparences, la société trouvera facilement à placer ce surplus, car l'élan déjà donné à la colonisation produira ses effets surtout dans l'année que nous commençons: elle aura besoin plus que jamais d'être aidée dans son œuvre.

L'on pouvait craindre peut-être que la société de colonisation ne nuisît à la Propagation de la Foi; mais bien loin de diminuer, les recottes de cette dernière société ont augmenté en 1881; et, comme on pourra le voir dans le compte-rendu qui sera publié dans les annales de février prochain, elles se sont élevées à la somme de \$5112 84, tandis qu'en 1880 elles n'avaient donné que \$6773 55; ce qui fait une différence de \$839.16 en faveur de 1881.

Vous voudrez bien vous rappeler que dans mon mandement du 1er septembre 1880 sur la colonisation: 1. Tous les curés et supérieurs des Séminaires, Collèges et Communautés sont établis Zélateurs *ex officio*; 2. qu'outre les droits d'inscription que les zélateurs et les zélatrices recueilleront, il doit se faire chaque année dans toutes les églises une quête pour cette œuvre: il sera bon de la faire précéder par la lecture du mandement; 3. qu'une messe doit être célébrée chaque mois dans la Basilique pour tous les associés et bienfaiteurs vivants et défunts.

CAUSERIE AGRICOLE

ETUDE SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ORGANISATION
DES FROMAGERIES ET DES BEURRERIES (Suite).

Beurre artificiel.

Le "beurre artificiel" autrement connu sous le nom de "butterine" ou "beurre oléomargarite" se fabrique maintenant sur une grande échelle en Amérique et en Europe. Ce beurre se fabrique d'une manière artificielle à l'aide d'une substance tirée du gras animal, et qui, sans être étrangère au beurre, n'en est pas moins une adultération. Sa découverte remonte à 1869 par Mons. Mège Mouriez, chimiste français qui, à cette époque, fit de nombreuses expériences à la recherche d'une substance qui remplacerait avantageusement le beurre pour l'usage de l'armée et de la marine françaises. Ces expériences le convainquirent bientôt que le beurre, contenu dans le lait, était tiré des graisses de l'animal fournissant ce lait,